

DOSSIER D'ADHÉSION



BIENVENUE VÉLO
FIETS WELKOM
BIKES WELCOME
RADFAHRER WILLKOMMEN

DEVEZ UN ÉTABLISSEMENT
« **Bienvenue Vélo** »





BIENVENUE VÉLO
FIETS WELKOM
BIKES WELCOME
RADFAHRER WILLKOMMEN



PRÉSENTATION DU CONCEPT

**Vous désirez accueillir davantage de cyclistes dans votre établissement ?
Le concept « Bienvenue Vélo » a été pensé pour vous !**

En **Wallonie**, dynamiser et augmenter la qualité de l'accueil autour du Ravel, ou d'autres voies cyclables, est un atout considérable pour les acteurs touristiques locaux (les hébergements touristiques (1), les établissements du secteur Horeca (2) autorisés ainsi que les organismes touristiques (3)).

Le concept « **Bienvenue Vélo** » est synonyme d'un accueil, de services et d'équipements adaptés aux besoins spécifiques et aux attentes des cyclotouristes tout en assurant une meilleure visibilité des opérateurs sur le territoire.

Choisir un établissement « **Bienvenue Vélo** », c'est opter pour des endroits où il fait bon de s'arrêter et où les hôtes sont heureux de vous voir arriver à vélo !

Le guide pratique, ci-après, permet de mieux cerner les conditions et les étapes à franchir pour adhérer à ce concept!

i

INFORMATIONS

LES PARTENAIRES



Le concept « **Bienvenue Vélo** » a été initié par 3 Maisons du Tourisme (Condroz-Famenne, Pays Huy- Meuse-Condroz et des Vallées de la Burdinale & Mehaigne) en collaboration avec « la Fédération des Gîtes de Wallonie ». D'autres partenaires se sont joints à cette initiative, citons « la Fédération des Campings de Wallonie », « la Fédération Horeca Wallonie » et « Accueil Champêtre en Wallonie ».

(1) Hébergements touristiques reconnus : Gîtes, Chambres et Maisons d'hôtes, Meublés de vacances, Campings et les établissements hôteliers.

(2) Etablissements du secteur Horeca : Restaurants, Brasseries, Cafés, Bistrots de terroir.

(3) Organismes touristiques : les Fédérations provinciales du Tourisme, les Maisons du Tourisme, les Offices du Tourisme ou les Syndicats d'Initiative.

LE DOSSIER TECHNIQUE – GRILLES DE CRITÈRES







Adhérer au concept « **Bienvenue Vélo** », c’est offrir des services supplémentaires qui font la différence auprès des cyclotouristes et qui rendront le séjour adapté et conforme aux attentes de ce public cible. Il existe une grille de critères pour chaque catégorie d’établissements. La grille se compose de **points obligatoires** () et de **points facultatifs** () mais tout de même conseillés car ils apporteront un « Plus » à l’établissement.


L’établissement deviendra « **Bienvenue Vélo** » si tous les critères obligatoires sont respectés et, idéalement, confortera son offre avec les services facultatifs .

Pour mieux comprendre **les grilles** de critères ci-dessous, nous vous invitons à vous référer à l’explicatif ci-après qui apporte des précisions liées à ces critères.

Nous vous rappelons l’importance d’agir dans le respect de la législation en vigueur en ce qui concerne les règles fiscales et les règles imposées par l’Afsca en matière d’hygiène. N’hésitez pas à vous renseigner auprès de vos associations.








CHAMBRES D’HOTES / MAISONS D’HOTES

GÉNÉRAL	Pts	Engagements propriétaire
Etre autorisé par le Commissariat général au Tourisme - Une copie de l’autorisation octroyée par le CGT doit être jointe à la demande d’adhésion.		
Proximité immédiate (situé à une distance raisonnable allant jusqu’à + ou - 5 Km du réseau cyclable concerné) - Veuillez préciser le nombre de kilomètres qui séparent votre hébergement du réseau cyclable concerné :		
ÉQUIPEMENT		
Mise à disposition gratuite d’un local couvert et sécurisé où les vélos sont rangés et facilement accessibles		
Mise à disposition d’un set de réparation avec outils adaptés pour les petites réparations d’urgence		
Mise à disposition d’une trousse de premiers soins		
Mise à disposition d’un équipement pour le nettoyage des vélos		

LES « PLUS » ÉQUIPEMENT	Pts	Engagements propriétaire
Disposer d'un emplacement de stationnement privé pour le véhicule		
Mise à disposition d'accessoires vélo		
Mise à disposition de vélos sur place		
Mise à disposition de vélos électriques		
Donner accès à une buanderie		
ACCUEIL		
Mise à disposition des informations touristiques (brochures et autres supports intéressants) et d'une liste des services utiles de la région		
Mise à disposition des cartes d'itinéraires des lignes Ravel et des autres voies cyclables		
Mise à disposition des informations sur les autres établissements « Bienvenue Vélo »		
Mise à disposition des informations sur les lieux de location et de réparation de vélos à proximité de l'établissement		
Donner la possibilité d'un départ matinal		
Accepter les clients pour une seule nuit		
SERVICES		
Préparer un petit déjeuner sain, équilibré et vitaminé		
Proposer un repas nutritionnel « Bienvenue Vélo » le soir (sur réservation et payant) ou informer sur les possibilités d'en consommer à l'extérieur		
Donner la possibilité de s'approvisionner en eau potable		
LES « PLUS » SERVICES		
Préparer des lunch packets à emporter à base de produits locaux		
Présenter et utiliser des produits de terroir locaux		
Service bagages : transport des bagages vers un autre lieu par le propriétaire ou renseignement sur les services régionaux de transport de bagages payant : 10 € de prise en charge + 0.50 €/km/véhicule - uniquement pour l'aller (à la demande)		
Proposer des produits axés « Vélo »: forfaits comprenant au moins une nuitée et un ou des service(s) ou activité(s) complémentaire(s)		
Proposer un service de navettes jusqu'à un lieu précis		
Proposer des « plus » Bien-être		
Mettre à disposition une borne de recharge pour vélos électriques		

GÎTES / MEUBLÉS








GÉNÉRAL	Pts	Engagements propriétaire
Etre autorisé par le Commissariat général au Tourisme - Une copie de l'autorisation octroyée par le CGT doit être jointe à la demande d'adhésion.		
Proximité immédiate (situé à une distance raisonnable allant jusqu'à + ou - 5 Km du réseau cyclable concerné) - Veuillez préciser le nombre de kilomètres qui séparent votre hébergement du réseau cyclable concerné :		
ÉQUIPEMENT		
Mise à disposition gratuite d'un local couvert et sécurisé où les vélos sont rangés et facilement accessibles		
Mise à disposition d'un set de réparation avec outils adaptés pour les petites réparations d'urgence		
Mise à disposition d'une trousse de premiers soins		
Mise à disposition d'un équipement pour le nettoyage des vélos		
LES « PLUS » ÉQUIPEMENT		
Disposer d'un emplacement de stationnement privé pour le véhicule		
Mise à disposition d'accessoires vélo		
Mise à disposition de vélos sur place		
Mise à disposition de vélos électriques		
Donner accès à une buanderie		
Mise à disposition de draps		
ACCUEIL		
Mise à disposition des informations touristiques (brochures et autres supports intéressants) et d'une liste des services utiles de la région		
Mise à disposition des cartes d'itinéraires des lignes Ravel et des autres voies cyclables		
Mise à disposition des informations sur les autres établissements « Bienvenue Vélo »		
Mise à disposition des informations sur les lieux de location et de réparation de vélos à proximité de l'établissement		
Donner la possibilité d'un départ matinal		

LES « PLUS » ACCUEIL	Pts	Engagements propriétaire
Accepter les clients pour une seule nuit		
SERVICES		
Informier sur les possibilités d'un repas nutritionnel « Bienvenue Vélo » le soir et assurer la réservation si nécessaire		
LES « PLUS » SERVICES		
Présenter des produits de terroir locaux ainsi que les commerces où les cyclistes pourront acheter leurs denrées alimentaires.		
Service bagages : transport des bagages vers un autre lieu par le propriétaire ou renseignement sur les services régionaux de transport de bagages payant : 10 € de prise en charge + 0.50 €/km/véhicule - uniquement pour l'aller (à la demande)		
Etre l'intermédiaire pour la commande d'achats (livraison sur place)		
Proposer un service de navettes jusqu'à un lieu précis		
Mettre à disposition une borne de recharge pour vélos électriques		

















ÉTABLISSEMENTS HOTELIERS

GÉNÉRAL	Pts	Engagements propriétaire
Etre en possession de l'autorisation d'exploitation délivrée par le Commissariat général au Tourisme - Une copie de ce document doit être jointe à la demande d'adhésion.		
Proximité immédiate (situé à une distance raisonnable allant jusqu'à + ou - 5 Km du réseau cyclable concerné) - Veuillez préciser le nombre de kilomètres qui séparent votre hébergement du réseau cyclable concerné :		
ÉQUIPEMENT		
Mise à disposition gratuite d'un local couvert et sécurisé où les vélos sont rangés et facilement accessibles		
Mise à disposition d'un set de réparation avec outils adaptés pour les petites réparations d'urgence		
Mise à disposition d'une trousse de premiers soins		
Mise à disposition d'un équipement pour le nettoyage des vélos		
LES « PLUS » ÉQUIPEMENT		
Disposer d'un emplacement de stationnement privé pour le véhicule		
Mise à disposition d'accessoires vélo		
Mise à disposition de vélos sur place		
Mise à disposition de vélos électriques sur place		
ACCUEIL		
Mise à disposition des informations touristiques (brochures et autres supports intéressants) et d'une liste des services utiles de la région		
Mise à disposition des cartes d'itinéraires des lignes Ravel et des autres voies cyclables		
Mise à disposition des informations sur les autres établissements « Bienvenue Vélo »		
Mise à disposition des informations sur les lieux de location et de réparation de vélos à proximité de l'établissement		
Donner la possibilité d'un départ matinal		


LES « PLUS » ACCUEIL		
Accepter les clients pour une seule nuit		
SERVICES	Pts	Engagements propriétaire
Préparer un petit déjeuner sain, équilibré et vitaminé		
Donner la possibilité de s'approvisionner en eau potable		
LES « PLUS » SERVICES		
Préparer des lunch packets à emporter à base de produits locaux		
Présenter et utiliser des produits de terroir locaux		
Service bagages : transport des bagages vers un autre lieu par le propriétaire ou renseignement sur les services régionaux de transport de bagages payant : 10 € de prise en charge + 0.50 €/km/ véhicule - uniquement pour l'aller (à la demande)		
Proposer des produits axés « Vélo » : forfaits comprenant au moins une nuitée et un ou des service(s) ou activité(s) complémentaire(s)		
Proposer un service de navettes jusqu'à un lieu précis		
Proposer un repas nutritionnel « Bienvenue Vélo – Fiets Welkom » le soir (sur réservation et payant) ou informer sur les possibilités d'en consommer à l'extérieur		
Mettre à disposition une borne de recharge pour vélos électriques		




CAMPINGS

GÉNÉRAL	Pts	Engagements propriétaire
Etre autorisé par le Commissariat général au Tourisme - Une copie de l'autorisation octroyée par le CGT doit être jointe à la demande d'adhésion.		
Proximité immédiate (situé à une distance raisonnable allant jusqu'à + ou - 5 Km du réseau cyclable concerné) - Veuillez préciser le nombre de kilomètres qui séparent votre hébergement du réseau cyclable concerné :		
ÉQUIPEMENT		
Prévoir au moins 5 emplacements où le cycliste en transit peut séjourner sans réservation préalable sur le site de camping lorsqu'il voyage exclusivement à vélo (emplacements de camping pour les courts séjours : caravane, camping, location de tentes, location de bungalow, etc.)		
Le camping doit disposer d'au moins cinq emplacements où le cycliste peut déposer son vélo durant sa présence		
Mise à disposition de sanitaires (wc, douches,...)		
Mise à disposition gratuite d'un local couvert et sécurisé où les vélos sont rangés et facilement accessibles		
Mise à disposition d'un set de réparation avec outils adaptés pour les petites réparations d'urgence		
Mise à disposition d'une trousse de premiers soins		
Offrir un lieu où les cyclotouristes peuvent s'alimenter à l'abri du mauvais temps		
Mise à disposition d'un local abrité et, si possible chauffé		
LES « PLUS » ÉQUIPEMENT		
Disposer d'un emplacement de stationnement privé pour le véhicule		
Mise à disposition d'accessoires vélo		
Mise à disposition de vélos sur place		
Mise à disposition de vélos électriques sur place		
Mise à disposition d'un équipement pour le nettoyage des vélos		


ACCUEIL

Mise à disposition des informations touristiques (brochures et autres supports intéressants) et d'une liste des services utiles de la région		
--	---	--




Mise à disposition des cartes d'itinéraires des lignes Ravel et des autres voies cyclables		
--	---	--



Mise à disposition des informations sur les autres établissements « Bienvenue Vélo »		
---	---	--




Mise à disposition des informations sur les lieux de location et de réparation de vélos à proximité de l'établissement		
--	---	--




Donner la possibilité d'un départ matinal		
---	---	--




Accepter les clients pour une seule nuit		
--	---	--


**SERVICES**

Donner la possibilité de s'approvisionner en eau potable		
--	---	--


**LES « PLUS » SERVICES**

Préparer des lunch packets à emporter à base de produits locaux		
---	---	--




Proposer un service de navettes jusqu'à un lieu précis		
--	---	--



Présence d'un magasin de camping sur le site		
--	---	--



Mettre à disposition une borne de recharge pour vélos électriques		
---	--	--



ACTIVITÉS DE RESTAURATION

GÉNÉRAL	Pts	Engagements propriétaire
Etre enregistré à l'AFSCA (Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire) et disposer d'une autorisation délivrée par l'AFSCA - Une copie de ce document doit être jointe à la demande d'adhésion.		
Proximité immédiate (situé à une distance raisonnable allant jusqu'à + ou - 5 Km du réseau cyclable concerné) - Veuillez préciser le nombre de kilomètres qui séparent votre établissement du réseau cyclable concerné :		
ÉQUIPEMENT		
Mise à disposition d'un set de réparation avec outils adaptés pour les petites réparations d'urgence		
Mise à disposition d'une trousse de premiers soins		
L'établissement doit disposer d'emplacements de parking disponibles pour vélos à proximité		
LES « PLUS » ÉQUIPEMENT		
Disposer d'un emplacement de stationnement privé pour le véhicule		
Mise à disposition d'accessoires vélo		
Mise à disposition de vélos sur place		
Mise à disposition de vélos électriques sur place		
Mise à disposition d'un équipement pour le nettoyage des vélos		
ACCUEIL		
Mise à disposition des informations touristiques (brochures et autres supports intéressants) et d'une liste des services utiles de la région		
Mise à disposition des cartes d'itinéraires des lignes Ravel et des autres voies cyclables		
Mise à disposition des informations sur les autres établissements « Bienvenue Vélo »		
Mise à disposition des informations sur les lieux de location et de réparation de vélos à proximité de l'établissement		
SERVICES		
Proposer un repas nutritionnel « Bienvenue Vélo »		
Donner la possibilité de s'approvisionner en eau potable		

FEUILLET DÉTACHABLE !



BULLETIN DE CANDIDATURE

« BIENVENUE VÉLO »

FEUILLET DÉTACHABLE !



CHARTRE

Par la présente charte « **Bienvenue Vélo** », le propriétaire s'engage à proposer un établissement répondant aux critères d'adhésion tels que définis dans le dossier technique:

- Il certifie disposer de toutes les autorisations légales.
- Il s'engage à assurer un équipement, un accueil et des services adaptés aux besoins spécifiques et aux attentes des cyclotouristes.

La présente charte est conclue pour une durée de 1 an. Les renouvellements interviennent par tacite reconduction, sauf renonciation par l'une ou l'autre des parties au moins deux mois avant le terme du contrat en cours, et en toute hypothèse, avant que l'une ou l'autre des parties ne soit engagée pour l'année suivante.

Tout manquement à l'un des critères d'adhésion relatifs à cette charte peut entraîner, avant le temps annuel, la perte d'adhésion à « **Bienvenue Vélo** ».

Le propriétaire déclare avoir pris connaissance de la charte et de la grille de critères.

Date et signature du propriétaire / gestionnaire :





COMMENT ADHÉRER À « BIENVENUE VÉLO » ?

L'adhésion « **Bienvenue Vélo** » fait l'objet d'une procédure présentée ci-dessous. Vous pouvez ainsi vérifier où vous vous situez dans le déroulement de votre adhésion.

1

Réception du dossier « Bienvenue Vélo »

A travers le dossier, vous prenez connaissance des différents éléments relatifs au concept, notamment les critères et la charte « **Bienvenue Vélo** », afin de vérifier l'adéquation entre votre établissement et le concept.

2

Envoi de votre candidature

- Vous renvoyez le bulletin de candidature à votre conseiller (*) accompagné :
- d'une lettre de motivation,
 - de la grille de critères complétée et signée,
 - de photographies des équipements obligatoires,
 - des documents liés aux différentes autorisations.

3

Visite de votre établissement par un conseiller (*)

Afin de permettre au propriétaire d'apprécier au mieux l'adéquation de son établissement au concept et l'opportunité de l'obtenir, le conseiller rencontre le propriétaire dans l'établissement et analyse avec lui les différents éléments à retenir ou les améliorations et modifications à apporter pour augmenter l'accessibilité au concept.

Chaque visite, gratuite, fera l'objet d'un rendez-vous préalable.

4

Analyse du dossier

Suite à la visite de votre établissement, après adaptation éventuelle, analyse du dossier et accord du comité, le conseiller remet un avis (positif ou négatif) au gestionnaire de l'établissement.

(*) Les associations concernées et partenaires: la Fédération des Gîtes de Wallonie asbl, Accueil Champêtre en Wallonie asbl et Walcamps asbl ont désigné un ou des conseillers pour le concept « Bienvenue Vélo ».



BULLETIN DE CANDIDATURE ... POUR ROULER PLUS LOIN !

Merci de nous renvoyer le bulletin de candidature ci-dessous en 2 exemplaires à la Maison du Tourisme de votre ressort.

Il sera accompagné :

- d'une lettre de motivation expliquant pourquoi l'hébergement peut prétendre au concept Bienvenue Vélo (1 page maximum)
- de la grille de critères complétée et signée
- Photographies des équipements obligatoires requis
- Documents requis (ex : autorisation du CGT, enregistrement à l'AFSCA, autorisation Bistrots de terroir,...)

TYPE D'ÉTABLISSEMENT

- Chambre d'hôtes
- Maison d'hôtes
- Gîte rural
- Gîte citadin
- Gîte à la ferme
- Meublé de vacances
- Hôtel
- Camping
- Bistrot de terroir
- Débit de boissons
- Activités de restauration (restaurant, brasserie,...)

Date :

COORDONNÉES

Nom de l'établissement :




Adresse :

situé(e) à Km du Ravel ou
d'un réseau cyclable

- sollicite le passage du conseiller
« **Bienvenue Vélo** »

Signature :



LES « PLUS » SERVICES

Présenter et utiliser des produits de terroir locaux		
Proposer un service de navettes jusqu'à un lieu précis		
Mettre à disposition une borne de recharge pour vélos électriques		




BISTROTS DE TERROIR

GÉNÉRAL	Pts	Engagements propriétaire
Etre en possession de l'attestation pour l'utilisation de la dénomination Bistrot de Terroir® - Une copie de ce document doit être jointe à la demande d'adhésion.		
Proximité immédiate (situé à une distance raisonnable allant jusqu'à + ou - 5 Km du réseau cyclable concerné) - Veuillez préciser le nombre de kilomètres qui séparent votre bistrot de terroir du réseau cyclable concerné :		
ÉQUIPEMENT		
Mise à disposition d'un set de réparation avec outils adaptés pour les petites réparations d'urgence		
Mise à disposition d'une trousse de premiers soins		
L'établissement doit disposer d'emplacements de parking disponibles pour vélos à proximité		
LES « PLUS » ÉQUIPEMENT		
Mise à disposition d'accessoires vélo		
Mise à disposition de vélos sur place		
Mise à disposition de vélos électriques sur place		
Mise à disposition d'un équipement pour le nettoyage des vélos		
ACCUEIL		
Mise à disposition d'une liste des services utiles de la région		
Mise à disposition des cartes d'itinéraires des lignes Ravel et des autres voies cyclables		
Mise à disposition des informations sur les autres établissements « Bienvenue Vélo »		
Mise à disposition des informations sur les lieux de location et de réparation de vélos à proximité de l'établissement		








SERVICES



Proposer un repas nutritionnel « Bienvenue Vélo »		
Donner la possibilité de s'approvisionner en eau potable		

LES « PLUS » SERVICES

Préparer des lunch packets à emporter à base de produits locaux		
Proposer un service de navettes jusqu'à un lieu précis		
Mettre à disposition une borne de recharge pour vélos électriques		















DÉBITS DE BOISSONS






GÉNÉRAL	Pts	Engagements propriétaire
Etre enregistré à l'AFSCA (Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire) et, en cas de petite restauration, disposer d'une autorisation délivrée par l'Agence. - Une copie de ce document doit être jointe à la demande d'adhésion.		
Proximité immédiate (situé à une distance raisonnable allant jusqu'à + ou - 5 Km du réseau cyclable concerné) - Veuillez préciser le nombre de kilomètres qui séparent votre établissement du réseau cyclable concerné :		
ÉQUIPEMENT		
Mise à disposition d'un set de réparation avec outils adaptés pour les petites réparations d'urgence		
Mise à disposition d'une trousse de premiers soins		
L'établissement doit disposer d'emplacements de parking disponibles pour vélo à proximité		
LES « PLUS » ÉQUIPEMENT		
Mise à disposition d'accessoires vélo		
Mise à disposition de vélos sur place		

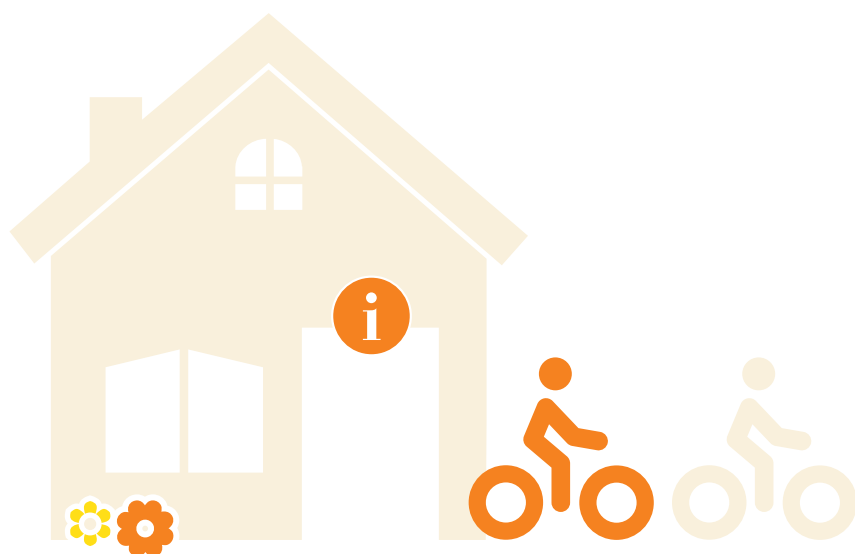
Mise à disposition de vélos électriques sur place		
Mise à disposition d'un équipement pour le nettoyage des vélos		
ACCUEIL		
Mise à disposition des informations touristiques (brochures et autres supports intéressants) et d'une liste des services utiles de la région		
Mise à disposition des cartes d'itinéraires des lignes Ravel et des autres voies cyclables		
Mise à disposition des informations sur les autres établissements « Bienvenue Vélo »		
Mise à disposition des informations sur les lieux de location et de réparation de vélos à proximité de l'établissement		
SERVICES		
Donner la possibilité de s'approvisionner en eau potable		
LES « PLUS » SERVICES		
Préparer des lunch packets à emporter à base de produits locaux		
Présenter et utiliser des produits de terroir locaux		
Proposer un service de navettes jusqu'à un lieu précis		
Proposer des boissons et friandises vitaminées		
Si petite restauration, proposer un repas nutritionnel « Bienvenue Vélo »		
Mettre à disposition une borne de recharge pour vélos électriques		



ORGANISMES TOURISTIQUES

GÉNÉRAL	Pts	Engagements propriétaire
Etre reconnu par le Commissariat général au Tourisme Une copie du document de reconnaissance octroyé par le CGT doit être jointe à la demande d'adhésion.		
Proximité immédiate (situé à une distance raisonnable allant jusqu'à + ou - 5 Km du réseau cyclable concerné) - Veuillez préciser le nbre de kilomètres qui séparent votre hébergement du réseau cyclable concerné :		
ÉQUIPEMENT		
L'organisme touristique doit disposer d'emplacements de parking disponibles pour vélo à proximité		
Mise à disposition d'un set de réparation avec outils adaptés pour les petites réparations d'urgence		
Mise à disposition d'une trousse de premiers soins		
LES « PLUS » ÉQUIPEMENT		
Disposer d'un emplacement de stationnement privé		
Mise à disposition d'accessoires vélo		
Mise à disposition de vélos sur place		
Mise à disposition de vélos électriques sur place		
Mise à disposition d'un équipement pour le nettoyage des vélos		
ACCUEIL		
Mise à disposition des informations touristiques (brochures et autres supports intéressants) et d'une liste des services utiles de la région		
Mise à disposition des cartes d'itinéraires des lignes Ravel et des autres voies cyclables		
Mise à disposition des informations sur les autres établissements « Bienvenue Vélo »		
Mise à disposition des informations sur les lieux de location et de réparation de vélos à proximité de l'établissement		

En cas de fermeture, afficher certaines informations à l'extérieur de l'établissement.		
SERVICES		
Faire une promotion active du concept et des établissements « Bienvenue Vélo ».		
Donner la possibilité de s'approvisionner en eau potable (soit au sein de l'organisme touristique, soit en indiquant un point d'eau à un autre endroit proche).		
LES « PLUS » SERVICES		
Proposer des services supplémentaires en fonction de l'existant sur le territoire.		
Mettre à disposition une borne de recharge pour vélos électriques		



EXPLICATIF DE LA GRILLE DE CRITÈRES DU CONCEPT « BIENVENUE VÉLO »

🚲 Critères **obligatoires** pour adhérer au concept.

🚲 Critères **facultatifs** vivement conseillés et qui constitueront un « Plus » pour l'établissement.

GÉNÉRAL

🚲 Etre autorisé par le Commissariat Général au Tourisme

Etre en possession de l'autorisation délivrée par le Commissariat Général au Tourisme.

🚲 Etre enregistré à l'AFSCA

Etre enregistré à l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire et disposer d'une autorisation délivrée par l'Agence en cas de restauration.

🚲 Etre en possession de l'attestation Bistrots de terroir

Les Bistrots de terroir doivent être en possession de l'attestation (pour l'utilisation de cette dénomination) délivrée par la Fédération Horeca Wallonie.

🚲 Proximité immédiate

L'établissement doit se situer à une distance raisonnable allant jusqu'à + ou - 5 kilomètres de la ligne du réseau cyclable concerné.

ÉQUIPEMENT

🚲 Mise à disposition d'un local

Il est nécessaire de disposer d'un local couvert et sécurisé (possibilité de le verrouiller) où les vélos peuvent être rangés et facilement accessibles. Ce local doit être mis gratuitement à disposition des cyclotouristes et doit se situer sur place ou à proximité immédiate (moins de 300 mètres). Pour les campings, ce local doit être abrité et si possible chauffé afin de faire sécher le linge.

🚲 Mise à disposition d'un set de réparation

Le gestionnaire de l'établissement doit mettre à disposition des cyclistes un set complet de réparation comprenant des outils adaptés pour les petites réparations d'urgence.

Le set comprendra des outils de base obligatoires et pourra être complété par des outils optionnels à charge du gestionnaire. Le renouvellement du contenu du set (en cas de détérioration, de perte ou d'usure des outils) est à charge du gestionnaire.

🚲 **Mise à disposition d'une trousse de premiers soins**

Il est nécessaire de mettre à disposition une trousse de premiers soins constituée des éléments minimaux requis par la législation.

🚲 **Mise à disposition d'un équipement pour le nettoyage des vélos**

Il est nécessaire de mettre à disposition des cyclotouristes un espace équipé ou, au minimum, un équipement spécifique (jet d'eau et/ou arrivée d'eau, brosses, seau) pour le nettoyage des vélos.

🚲 **Disposer d'emplacements parking pour vélo**

Les établissements concernés doivent disposer d'au moins cinq emplacements (équipement de type râtelier-vélo ou autre système équivalent) où les cyclotouristes peuvent déposer leur vélo durant la durée de leur visite.

🚲 **Prévoir cinq emplacements de camping**

Le gestionnaire du camping doit prévoir au minimum cinq emplacements où les cyclotouristes en transit peuvent séjourner sans réservation préalable lorsqu'ils voyagent exclusivement à vélo.

Les emplacements de camping pour les courts séjours sont de type caravaning, emplacements pour tentes, bungalows,...

🚲 **Offrir un lieu pour s'alimenter à l'abri du mauvais temps**

Le gestionnaire du camping doit prévoir un lieu où les cyclotouristes peuvent s'alimenter à l'abri du mauvais temps (endroit couvert).

LES « PLUS » ÉQUIPEMENT

🚲 **Disposer d'un emplacement de stationnement privé**

L'établissement concerné doit disposer d'un emplacement de stationnement privé où les cyclotouristes pourront laisser leur véhicule plusieurs jours pendant la durée de leur séjour.

🚲 **Mise à disposition d'accessoires vélo**

Le gestionnaire peut mettre à disposition des accessoires vélo tels que des casques homologués, remorque, antivol, panier, porte gourde, gilet fluo, etc.

A défaut d'en posséder, il est invité à indiquer le point de location le plus proche ou à faire livrer le matériel sur place. Le gestionnaire est libre de proposer ce service payant ou gratuit.

🚲 **Mise à disposition de vélos**

Le gestionnaire peut mettre à disposition des vélos traditionnels et/ou électriques. Ces vélos sont disponibles sur place. Le gestionnaire est libre de proposer ce service payant ou gratuit.

Donner accès à une buanderie

Il est recommandé de mettre à disposition des cyclotouristes un local chauffé permettant à ces derniers de sécher leurs vêtements et leurs équipements avec, si possible, mise à disposition d'un sèche linge et d'une machine à laver. A défaut, mise à disposition d'un séchoir à linge pliable.

Mise à disposition de draps

Pour les gîtes et meublés de vacances, le gestionnaire peut mettre à disposition des draps sur demande préalable.

Le gestionnaire est libre de proposer ce service payant ou gratuit.

Mise à disposition d'un équipement pour le nettoyage des vélos

Pour les activités de restauration, les bistrotts de terroir, les débits de boissons et les organismes touristiques : mise à disposition d'un équipement pour le nettoyage des vélos.

ACCUEIL

Mise à disposition des informations touristiques et d'une liste des services utiles

Il est nécessaire de mettre à disposition :

- De la documentation touristique
- La liste des services utiles
- Les informations liées aux transports en commun et aux parkings proches.

Mise à disposition des cartes d'itinéraires des lignes Ravel et des autres voies cyclables

Il est nécessaire de mettre à disposition toutes les cartes d'itinéraires des lignes Ravel de la région (mais également des autres zones en Wallonie) et des autres voies cyclables de la région. Une bonne connaissance, de la part du gestionnaire, des réseaux cyclables constituera un « plus » à l'établissement.

Mise à disposition des informations sur les autres établissements « Bienvenue Vélo – Fiets Welkom »

Adhérer au concept « Bienvenue Vélo – Fiets Welkom » consiste, pour le gestionnaire de l'établissement, à faire partie d'un réseau d'établissements adaptés à l'accueil des cyclistes et, par conséquent, à connaître parfaitement les autres partenaires.

Mise à disposition des informations sur les lieux de location et de réparation de vélos à proximité de l'établissement

Le gestionnaire doit être en mesure de fournir les informations sur les lieux de location de vélos les plus proches et les lieux de réparation. Il doit également pouvoir répondre aux demandes et, éventuellement, se charger de la réservation et de la livraison des vélos.



Donner la possibilité d'un départ matinal

Il faut offrir la possibilité aux cyclotouristes d'effectuer un départ matinal à partir de 6h30. Dans ce contexte, le gestionnaire doit pouvoir proposer le règlement de la facture la veille au soir du départ et un petit déjeuner à partir de 6h30. Pour des raisons logiques d'organisation, la demande doit être adressée au préalable lors de la réservation, de l'arrivée ou la veille du départ.

Accepter les clients pour une seule nuit

Le gestionnaire doit pouvoir accepter les cyclotouristes pour une seule nuitée.

En cas de fermeture, afficher certaines informations à l'extérieur de l'établissement

En cas de fermeture de l'établissement, il est demandé d'afficher certaines informations visibles à l'extérieur telles que les numéros d'urgence, la liste de tous les autres établissements « Bienvenue Vélo - Fiets Welkom », ...

LES « PLUS » ACCUEIL

Accepter les clients pour une seule nuit

Pour les gîtes et les meublés de vacances, le gestionnaire peut accepter les cyclotouristes pour une seule nuitée.

SERVICES

Préparer un petit déjeuner sain, équilibré et vitaminé

Il est nécessaire de proposer un petit déjeuner complet et adapté à l'effort en prenant en considération les besoins nutritionnels et en proposant des produits de terroir locaux.

Proposer et/ou informer sur les possibilités de repas nutritionnel « Bienvenue Vélo – Fiets Welkom »

Le gestionnaire doit être en mesure de proposer un repas chaud en prenant en compte les besoins nutritionnels des cyclotouristes (sur réservation et payant).

Si ce n'est pas possible pour lui, il est tenu de renseigner des alternatives comme les restaurants à proximité pouvant proposer des repas « Bienvenue vélo – Fiets Welkom » le soir. Le gestionnaire peut également se charger de la réservation d'un restaurant ou autre.

Des collaborations entre les propriétaires d'hébergements et les restaurants locaux sont recommandées. Si la distance, qui sépare l'hébergement au lieu de restauration, est trop longue, le gestionnaire s'engage à assurer le transfert (par ses soins, taxi,...). Le gestionnaire est libre de proposer ce service payant ou gratuit.



Donner la possibilité de s'approvisionner en eau potable

Le gestionnaire doit donner la possibilité aux cyclotouristes de s'approvisionner gratuitement en eau potable et de disposer d'un accès à un système de distribution d'eau potable.

LES « PLUS » SERVICES

Préparer des lunch packets à emporter à base de produits locaux.

Le lunch packet doit être complet et adapté à l'effort en prenant en considération les besoins nutritionnels.

Exemples de contenu du lunch packet : barre de céréales, banane, boissons vitaminées, chocolat,...

Ce service payant doit faire l'objet d'une demande préalable auprès du gestionnaire.

Présenter et/ou utiliser des produits de terroir locaux

Le gestionnaire doit être en mesure de présenter et/ou de proposer des produits de terroir locaux quel que soit le type d'établissement concerné.

Il doit également être capable de renseigner sur les commerces et les producteurs locaux où les cyclotouristes pourront acheter leurs denrées alimentaires.

Service bagages : transport des bagages vers un autre lieu par le propriétaire ou renseignement sur les services régionaux de transport de bagages

Proposer un service de transfert de bagages vers un autre lieu. Si le gestionnaire n'est pas en mesure d'assurer la prestation lui-même, il fera appel à un prestataire extérieur. Le gestionnaire est libre de proposer ce service payant ou gratuit. (cfr. conditions des remboursements).

Proposer des produits axés « Vélo »

Le gestionnaire peut mettre en place des forfaits autour de la thématique « Vélo » comprenant au moins une nuitée et un ou des service(s) ou activité(s) complémentaire(s).

Proposer un service de navettes jusqu'à un lieu précis

Le gestionnaire peut assurer un service de navettes jusqu'à un lieu précis (ex : pour le public sans véhicule, pour se rendre à un restaurant le soir,...).

Le gestionnaire est libre de proposer ce service payant ou gratuit.

Proposer de faire les courses avant l'arrivée

Le gestionnaire peut proposer aux cyclotouristes de faire les courses avant leur arrivée sur base d'une liste préalablement transmise. Le gestionnaire est libre de proposer ce service payant ou gratuit.

🚲 **Proposer des « Plus » bien-être**

Le gestionnaire propose des soins et/ou infrastructures de bien-être pour les cyclotouristes après une journée de vélo.

🚲 **Proposer des boissons et friandises vitaminées**

Le gestionnaire propose des boissons et friandises vitaminées afin de répondre aux besoins des cyclotouristes, en particulier, en cas d'une éventuelle faiblesse.

🚲 **Présence d'un magasin dans le camping**

Le camping dispose d'une supérette, au sein même du site, où le cycliste peut effectuer des courses dès son arrivée.

🚲 **Proposer des services supplémentaires en fonction de l'existant sur le territoire**

L'organisme touristique s'engage à proposer des services supplémentaires en fonction du potentiel du territoire : wifi, mise à disposition de guides type GPS, visites audio-guidées grâce à des téléchargements MP3, organisation d'événements et/ou activités « Vélo » pour faire découvrir le concept et les partenaires,...

🚲 **Disposer d'une borne de recharge pour vélos électriques**

Le gestionnaire propose une borne, au sein de son établissement, permettant de recharger les vélos électriques. Le gestionnaire est libre de proposer ce service payant ou gratuit.





BIENVENUE VÉLO
FIETS WELKOM
BIKES WELCOME
RADFAHRER WILLKOMMEN

Design : studiobreakfast.be - Photo de couverture : © Pierre Pauquay



« Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales. »
Avec le soutien du Commissariat Général au Tourisme